



POUR LA PRESERVATION DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIES DES COMMERCES

Cette année encore les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire annoncent leur volonté d'autoriser les commerces à ouvrir des dimanches au mois de décembre.

A Nantes, où la mairie a autorisé deux ouvertures dominicales en décembre 2014, la partie patronale demande maintenant l'extension de la zone géographique concernée. Notre intersyndicale avait dit l'année dernière qu'une brèche était ouverte et qu'une dérive allait ensuite être lancée.

En 2014 la Communauté Urbaine de Nantes avait limité les ouvertures aux centres-bourgs et aux commerces de proximité. Aujourd'hui, ce sont les grandes surfaces de périphérie qui demandent à leur tour à pouvoir ouvrir.

Les signataires du pseudo-accord de 2014 commencent déjà à se rencontrer, en tenant les autres à l'écart. Bel exemple de démocratie sociale !

A Saint-Nazaire, après 2 années d'ouverture malgré l'avis négatif de l'intersyndicale, pour 2015 la mairie a commencé les démarches pour mettre en place un accord.

L'intersyndicale rappelle son opposition à toute dérogation au repos dominical pour les salariés des commerces. Le droit au repos dominical est reconnu par le droit du travail depuis plus de 100 ans et constitue un repère pour la vie sociale, permettant aux salariés de bénéficier d'un jour de repos commun pour la vie en famille, avec les amis, pour participer à la vie associative ou citoyenne.

Il n'est pas besoin d'ériger un modèle de consommation 7 jours sur 7 dans le seul but de satisfaire une vision idéologique, celle du capitalisme qui cherche toujours à déréglementer plus le travail à son profit. A qui le tour ensuite ?

Ce n'est pas en répartissant la consommation sur plus de jours qu'on augmente la

croissance.

L'intersyndicale redit sa volonté de préserver le repos dominical pour les salariés des commerces et appelle ceux-ci à se mobiliser.

D'autant qu'en application de la funeste loi Macron c'est avant le 31 décembre que les mairies vont avoir à décider des ouvertures dominicales pour l'année 2016.

POUR L'INTERSYNDICALE

CGT :	Stéphane CARRECA	07 77 04 23 22
SOLIDAIRES :	Jean BRUNACCI	06 43 75 70 95
CFTC :	Sébastien ALIX	06 61 41 27 39
FO :	Yann COUROUSSE	06 88 59 11 40
FSU :	Didier HUDE	06 87 84 67 32